



Concours de la photo de couverture du Club de la Presse Hauts-de-France

Règlement

1. Le concours est destiné à sélectionner une photographie en vue de réaliser la couverture de l'annuaire du Club de la presse Hauts-de-France. Celui-ci paraîtra en début d'année 2023 sous le titre « Annuaire 2023 »
2. Le concours est ouvert aux photographes, aux designers et graphistes exerçant en région Hauts-de-France.
3. Pour participer, les candidats doivent envoyer leur(s) photo(s) au Club de la presse : direction@clubdelapressehdf.fr **avant le 5 janvier 2023 à 18h00**. Le nombre de photos proposées est limité à cinq.
4. La photo de couverture de l'annuaire 2023 devra proposer une illustration du thème ou représenter des faits marquants des événements dans la région ou des représentations actuelles ou montrera un aspect original de la région Haut-de-France.
5. Les documents seront présentés en format numérique. La prise de vue doit tenir compte du format vertical de l'annuaire : 120 mm x 210 mm.
6. Le jury, délibérera en toute indépendance. Aucun recours ne pourra remettre son choix en cause. Il se donne le droit d'annuler le concours, s'il juge que les conditions nécessaires à son organisation ne sont pas réalisées
7. Le lauréat s'engage à céder au Club de la presse le visuel pour la couverture de l'annuaire et pour tous les supports de communication de l'association.
8. Une dotation d'un montant de 460 euros sera remise au lauréat lors de la soirée de présentation officielle de l'Annuaire 2023 organisée en début d'année.
9. La participation au concours suppose l'acceptation de ce règlement.

Fait à Lille, le 17 novembre 2022